

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [huguetlj-csspo-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/b0017f295214513d52602c63)

<https://www.cadre21.org/membres/b0017f295214513d52602c63>

Date d'obtention : 2025-03-20 19:58:01



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- La dénonciation provient d'une victime, d'un autre élève témoin de l'école ou de l'instigateur :
 1. Mettre en marche le protocole sexto.
 2. Rencontrer tous les élèves de mon école impliqués et remplir avec eux la « grille d'évaluation de l'incident. (Amorce)
 3. Évaluer la nature des images impliquées et des gestes posés dans l'incident (Nature). Déterminer, uniquement par les témoignages des élèves, si les images sont à caractère pornographique (image d'un mineur nu ou qui se livre à une activité sexuelle). En aucun cas, ne regarder les images.
 4. Évaluer les intentions des élèves lorsqu'ils ont partagé les images ou le contenu à teneur pornographique. (Intension)
 - Est-ce de l'impulsivité (faire plaisir, séduction, défi)?
 - Est-ce malveillant (vengeance, rançon, etc.)?Déterminer l'importance du partage ou de la propagation du contenu problématique. (Étendue)

Si l'on juge que l'instigateur l'a fait dans une intention malveillante, communiquer avec la police sans remplir la grille avec l'instigateur. Confisquer son téléphone et le remettre aux policiers sans en regarder le contenu. C'est alors une urgence, car il faut limiter la propagation des images.

- Si on évalue que l'échange d'images problématiques est effectivement à caractère pornographique, saisir les appareils téléphoniques impliqués, demander à l'élève de l'éteindre et le sceller dans un sac devant lui.
- Communiquer avec le policier éducateur ou le service de police.
- Communiquer avec les parents de tous les élèves impliqués.
- Demander aux élèves impliqués dans la situation de rester discret afin de protéger la victime et lui permettre de retrouver sa vie privée.
- Appliquer le code de vie de l'école et le plan de lutte contre la violence et l'intimidation.
- Dans tous les cas, rassurer les élèves impliqués et leur dire qu'on les croit.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- On met en marche le protocole Sexto uniquement lorsqu'il y a une dénonciation de la part d'un élève de mon école. On ne peut pas le déclencher à la demande d'un policier ou d'un parent.
- Si l'analyse de la situation révèle que les images ne sont pas de nature pornographique, on fait de la sensibilisation auprès des élèves impliqués et on applique le code de vie de l'école.
- On remplit la grille d'évaluation avec tous les élèves impliqués directement afin d'amasser le maximum d'information sur l'incident sans jamais chercher à voir les images.
- Si la cueillette d'informations me laisse croire que le contenu échangé est de nature pornographique, la ou les appareils électroniques impliqués doivent être saisis.
- Lors de la cueillette d'informations, dès que l'on pense que les intentions de l'instigateur sont malveillantes, on saisit l'appareil électronique impliqué si possible et on appelle directement la police. Il faut agir vite, c'est une situation d'urgence.
- Il est important de rassurer les élèves impliqués tout au long des discussions avec eux.
- On ne partage aucune information avec qui que ce soit qui pourrait aider à identifier les élèves impliqués, en particulier avec les journalistes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate me semble être l'étape de discuter avec l'instigateur. En effet, ce dernier va probablement nier les faits. Il faut donc mettre l'élève en confiance et le rassurer qu'on ne le juge pas, mais qu'on est plutôt là pour l'accompagner dans la démarche et l'empêcher d'aggraver son cas.